

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 03177

Numéro SIREN : 477 967 640

Nom ou dénomination : 1001-Bienêtre

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2024 sous le numéro de dépôt A2024/019657



SARL 1001-BIEN ETRE

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 100 000 €

21 RUE FERRANDIERE

69002 LYON

477 967 640 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE DE SARL EN SAS

À l'attention de l'Associée de la société 1001-BIEN ETRE,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code par décision de l'associée unique en date du 25 avril 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation. La synthèse de notre analyse est la suivante :

Les derniers états financiers clos le 31 décembre 2023 (12 mois d'activité) affichent les principaux agrégats suivants :

- Un chiffre d'affaires d'un montant de 308 K€ en progression de 12% par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Le taux de marge est stable en se positionnant à 96% du CAHT contre 97% au titre de l'année précédente ;
- Les charges externes d'un montant de 67 K€ sont stables par rapport à 2022 et elles représentent 22% du CAHT ;
- Le coût du personnel chargé est de 167 K€ (54% du CAHT) alors qu'il était de 145 K€ (53% du CAHT) au titre de l'année précédente ;
- Le cout de la gérance avec les charges sociales s'élève 25 K€ sur l'exercice comptable 2023 contre 34 K€ au titre de l'exercice précédent ;

- Le résultat net est stable et ressort à +17 K€ au 31 décembre 2023 contre un bénéfice de 2 K€ au titre de l'exercice comptable précédent.

Au 31 décembre 2023, l'actif du bilan, qui ressort à 419 K€, est principalement composé :

- o D'immobilisations incorporelles pour 219 K€ ;
- o D'immobilisations corporelles pour 36 K€ ;
- o D'immobilisations financières pour 9 K€ ;
- o D'actifs circulants (stock et créances) pour 4 K€ ;
- o De charges constatées d'avance pour 14 K€ ;
- o Et de disponibilités pour 137 K€.

Au passif, les capitaux propres ressortent à 228 K€, dont 100 K€ de capital social. Les dettes s'élèvent à 191 K€ et sont principalement composées des éléments suivants :

- o D'une provision pour risques pour 2.5 K€ ;
- o De dettes financières pour 3 K€ ;
- o De dettes fournisseurs pour 12 K€ ;
- o De dettes fiscales et sociales pour 31 K€ ;
- o De produits constatés d'avance pour 142.5 K€.

Les données comptables au 30 avril 2024 ne remettent pas en cause les performances économiques et financières affichées au titre de la clôture des comptes de l'exercice 2023.

Nos contrôles n'ont pas mis en évidence de surévaluation des biens composant l'actif de la société. Les équilibres financiers sont satisfaisants et n'appellent pas de commentaire particulier de notre part.

Mission du Commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- o À contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.
- o À vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Lyon,

le 27 mai 2024

Commissaire aux Comptes et à la Transformation

FIDELTA AUDIT

M. Frédéric CHAMBAT